

Association du Golf Club
Domaine du Brésil
Case postale 37
1376 Goumoens-le-Jux

Tél. 021 882 24 20
info@golfbresil.ch
www.golfbresil.ch



JOUEUR TEMPORAIRE AU GOLF CLUB DOMAINE DU BRÉSIL

Le statut de « **joueur temporaire** » est proposé aux personnes qui souhaitent s'inscrire au Golf Club Domaine du Brésil pour la durée d'une saison et bénéficier de ses installations. Elles jouent sous un droit de jeu laissé vacant pour une saison et n'acquittent, dans ce cas, qu'une cotisation annuelle de «joueur temporaire». Selon les tarifs en vigueur pour la saison 2025, la cotisation d'un joueur temporaire âgé de 30 ans révolus avec assurance et la carte Golfy indigo incluse est fixée à CHF **1'770.-**, contre CHF 1'670.- pour un membre actionnaire + **CHF 80.- pour la carte SwissGolf**. Le statut de "joueur temporaire" est renouvelable d'année en année.

La personne intéressée dépose sa candidature en remplissant une formule de demande d'inscription et en l'adressant au Secrétariat du Club. Sa demande est soumise à l'accord du Comité du Golf Club Domaine du Brésil. (cf annexe : Joueur temporaire 2025 – Demande d'inscription)

Droits et avantages aux accordés joueurs temporaires

Au plan sportif, le joueur temporaire bénéficie du droit de fréquenter et d'utiliser librement les installations du Club, moyennant le paiement de la cotisation annuelle correspondant à sa catégorie (adulte, jeune adulte, junior). Il peut prendre part aux compétitions organisées par le Club et ouvertes à sa catégorie. Cependant, il ne peut pas accéder au palmarès du Championnat du Club, de la Coupe du Président et de la Coupe du Capitaine. Il ne bénéficie d'aucun tarif préférentiel ni d'aucune réduction pour les leçons individuelles ou collectives dispensées par les Pros ou pour les achats qu'il effectue au Pro-shop.

Le statut de Joueur Temporaire ne donne pas accès au parcours et aux installations d'entraînement durant la pause hivernale.

Au plan participatif, Les joueurs/joueuses temporaires ont la possibilité d'intégrer les sections dames et séniors, ceci pour une période de deux ans maximums. Il ne peut pas être sélectionné dans les équipes appelées à représenter le Club lors des championnats suisses ou rencontres interclubs ou lors des compétitions telles que la Coupe Germanier, Mid-Am. Etc.